



Préavis au Conseil communal

Réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Michel Perret, demandant l'instauration de WC accessibles au public au terrain de football du Bois-de-la-Chapelle

Demande d'un crédit de construction

Bâtiments

Alain Monod, Municipal

N° 8/2018

Préavis adopté par la Municipalité le 5 mars 2018



Table des matières

1	Objet du postulat	3
2	Préambule.....	3
3	Proposition	4
4	Coût du projet	4
5	Aspect financier.....	4
6	Conclusions	5



1 Objet du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 19 décembre 2017 M. le conseiller Michel Perret a déposé un postulat dont la teneur suivante :

Le FC Epalinges dispute ses matchs à domicile sur le terrain du Bois-de-la-Chapelle et sur celui de la Croix-Blanche. Je ne reviens pas ici sur le feuillet traitant de la place de sports de la Croix-Blanche et qui n'a pas encore trouvé son épilogue.

Ce qui m'interpelle, c'est l'installation sise au Bois-de-la-Chapelle.

Notre club de football compte aujourd'hui, outre les formations d'adultes, plus de 10 équipes de juniors, totalisant ainsi quelque 180 joueurs. Quasiment tous les matchs de cette catégorie se jouent sur ce terrain.

Le public est essentiellement constitué par les parents et grands-parents des joueurs tant de l'équipe locale que de l'autre. Le samedi matin, à raison de 3 à 4 rencontres, il n'est pas rare de dénombrer plusieurs dizaines de spectateurs.

Si ces derniers peuvent sans problèmes majeurs se désaltérer à la buvette, il n'en est pas de même pour (passez-moi l'expression) le service après-vente, à savoir les WC !

Les latrines se trouvent dans le bâtiment abritant les vestiaires. Pour y accéder, il faut traverser lesdits vestiaires. Or, qui dit spectateurs dit match, qui dit match dit joueurs, qui dit joueurs dit vestiaires OCCUPES et qui dit vestiaires occupés dit passage interdit. Donc pas d'accès aux toilettes. CQFD !

Est-il normal d'inviter les gens « dans le besoin » à se rendre dans la forêt ? Non, et pourtant...

Cette situation montre une piètre image de l'accueil sur le site. Elle ne correspond en tous cas pas à celle que nous, élus locaux, devons veiller à présenter.

C'est pourquoi j'invite la Municipalité par voie de postulat, à prendre toutes mesures visant à instaurer des WC accessibles au public au terrain de football du Bois-de-la-Chapelle.

2 Préambule

Il ne fait aucun doute que le bâtiment qui abrite les vestiaires du Bois-de-la-Chapelle n'est plus tout jeune. Il date approximativement de l'exposition nationale et les installations sanitaires déjà rajeunies à plusieurs reprises deviennent vétustes, la structure du bâtiment qui sert actuellement de vestiaire était auparavant un cabanon de chantier pendant les travaux de la foire nationale.

Ce bâtiment a toujours été utilisé dans sa forme initiale jusqu'en 1973 où des travaux ont été entrepris pour ajouter l'espace dédié à la buvette.

Il s'agirait, en conséquence, de démolir et reconstruire à neuf. Dans l'immédiat, cette option s'avère impossible, dans la mesure où l'entier de la parcelle est propriété de la commune de Lausanne. Plusieurs offres d'achat ont été déposées par les exécutifs de notre commune, sans succès. Nous ne désespérons cependant pas d'obtenir très prochainement un DDP (droit de superficie distinct et permanent) lequel nous permettrait de construire.

Pour mémoire, lorsque nous avons installé les vestiaires provisoires, la commune de Lausanne nous a donné son accord, mais en "indexant" la redevance annuelle qui a passé de CHF 1'200.- à CHF 10'000.-



La situation décrite par M. Perret est exacte ; elle était connue de la Municipalité. Des offres pour des WC provisoires étaient en notre possession, mais nous voulions éviter des frais trop conséquents dans l'espoir d'un projet plus ambitieux à moyen terme. Nous avons proposé, l'automne dernier au FC Epalinges l'utilisation des WC situés dans les locaux de la voirie. Cette offre a été déclinée pour des raisons pratiques.

3 Proposition

En conséquence de quoi, la Municipalité a revu sa position, et si votre conseil accepte la réponse à ce postulat, nous vous proposons la pose d'un petit container WC équipé de deux cabine (1 cabine homme, 1 cabine femme servant également aux handicapés), installé en contiguïté des vestiaires provisoires.



Les travaux seront réalisés au printemps. Le nettoyage sera assumé, comme pour le reste des installations par la société de football ; une indemnité supplémentaire lui sera versée.

4 Coût du projet

Travaux	Coût
Achat des containers, y.c. transports	12'600.00
Electricité intérieur et extérieur	3'900.00
Fondation et fouille pour raccordement	6'400.00
Rampe pour handicapé	6'000.00
Pose de dalle et cheminement	5'000.00
Divers et imprévus	7'600.00
Total (TTC)	41'500.00

Pour les containers, l'électricité intérieure et les fondations, il s'agit d'un coût basé sur des devis rentrés. Les autres postes sont des estimations. L'importance de la rubrique " divers et imprévus " s'explique par la crainte de surprises quant aux canalisations et réseau d'eau existants dans cette zone et non répertoriés.

5 Aspect financier

Le coût des travaux sera financé par les liquidés courantes.

En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer ces travaux sans recourir à l'emprunt.



6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

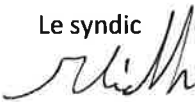
LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

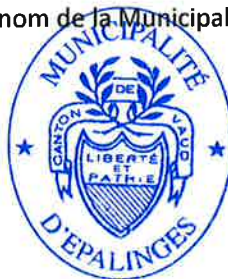
- Vu le préavis No 8/2018 de la Municipalité du 5 mars 2018;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des Finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter la réponse de la Municipalité, au postulat de M. le Conseiller communal, Michel Perret,
2. d'accorder un crédit de CHF 41'500.00 destiné à la construction de WC publics provisoires au terrain de football du Bois-de-la-Chapelle,
3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Maurice Mischler



La secrétaire

Sarah Miéville